



TITRE HONORIFIQUE

FELLOW DE L'IQPF

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

Guide de présentation d'une candidature

GUIDE POUR LA MISE EN CANDIDATURE

TITRE HONORIFIQUE DE FELLOW DE L'IQPF

Ce guide a été élaboré afin de faciliter la tâche de toute personne désirant proposer la candidature d'une personne au titre de Fellow de l'IQPF.

Le titre de Fellow de l'IQPF est attribué chaque année par le Conseil d'administration de l'IQPF afin de rendre hommage à des **planificatrices financières** ou des **planificateurs financiers** qui se sont distingués de diverses façons, notamment en rendant des services exceptionnels à l'IQPF, à la profession de planificateur financier ou à la collectivité.

Les objectifs recherchés par la remise de cette distinction sont de

- Reconnaître la contribution extraordinaire de certains individus au développement et au rayonnement de la profession;
- Promouvoir la pratique exemplaire de la planification financière auprès de la communauté des professionnels des services financiers;
- Promouvoir la profession et créer un engouement pour la planification financière auprès de la relève;
- Faire rayonner les programmes et les diplômés de l'IQPF auprès de diverses parties prenantes : régulateurs, grands employeurs, universités, partenaires financiers et autres.

La proposition de candidature doit être soumise par deux personnes qui fourniront aussi chacune une lettre d'appui. Ces lettres doivent refléter de manière concrète comment la candidate ou le candidat a contribué à l'avancement de la profession et faire ressortir ses réalisations.

Les lettres d'appui devraient souligner depuis combien de temps l'auteur connaît la candidate ou le candidat et comment il perçoit sa contribution et son impact sur la profession. Les lettres d'appui devraient mettre davantage en lumière les réalisations mentionnées dans le formulaire.

Le Comité de gouvernance de l'IQPF étudie les candidatures et applique des critères et un processus strict d'évaluation des candidats à cette distinction en fonction des critères d'évaluation mentionné dans ce document.

Le conseil d'administration de l'IQPF reçoit les recommandations du comité de gouvernance et entérine, le cas échéant, la candidature proposée. Lorsqu'une candidature est acceptée, la personne président le conseil d'administration de l'IQPF ou une personne déléguée remet la distinction à l'occasion du congrès annuel de l'IQPF. La photo de la personne honorée est également affichée au tableau des Fellow de l'IQPF sur son site Internet.

Rédaction d'un dossier de mise en candidature

La rédaction du dossier de candidature est une étape cruciale qui permet de mettre en valeur la candidature et de faire la démonstration de la contribution extraordinaire d'une personne au développement et au rayonnement de la planification financière.

Le dossier doit donc faire ressortir les éléments importants qui justifient la mise en candidature. Il est essentiel d'avoir l'information la plus complète possible et des renseignements exacts. Des pièces justificatives peuvent être jointes au dossier.

Critères d'éligibilité

Pour être admissible au titre de Fellow de l'IQPF, le ou la candidate doit :

- Détenir le diplôme de l'IQPF;
- Avoir détenu le permis de Pl. Fin., décerné par l'AMF, pendant au moins dix années cumulatives, mais pas nécessairement continues.

Il n'est pas nécessaire de résider au Québec pour être éligible au titre de Fellow de l'IQPF.

Critères d'exclusion

Les personnes suivantes ne peuvent pas faire l'objet d'une mise en candidature :

- Administratrice ou administrateur en exercice, ou ayant siégé au courant des deux dernières années, ou personne liée*;
- Employé(e) de l'IQPF (incluant la ou le PDG) en poste au moment de l'octroi du prix ou ayant été en poste au courant de la dernière année (derniers douze mois), ou personne liée¹;

Sous réserve de ses autres droits et recours légaux, l'IQPF se réserve le droit de retirer toute reconnaissance honorifique s'il juge que l'association du prix au récipiendaire, compte tenu de son comportement, pourrait avoir un impact négatif sur l'image publique ou la réputation de l'IQPF, ou si c'est dans l'intérêt de l'IQPF de le faire.

Critères d'évaluation

Un ou plusieurs des critères suivants se retrouvent dans le dossier de candidature :

- Parcours professionnel d'exception (réalisations notables qui font en sorte que le candidat se démarque, réalisations hors du commun ou efforts échelonnés sur toute une carrière);
- Contribution au développement de la pratique de la planification financière : enseignement, recherches, écrits importants pour l'avancement de la profession et pour les professionnels des services financiers;
- Dévouement exceptionnel envers la profession;
- Éthique élevée qui représente un modèle pour la profession;
- Implication et rayonnement à l'intérieur ou à l'extérieur de son milieu d'exercice dont la portée et l'ampleur rejaillissent sur toute la profession.

¹ Une personne liée désigne ici la conjointe ou le conjoint ou les enfants de la candidate ou du candidat.

Pour chaque critère, vous devrez faire ressortir, de façon claire et compréhensible, la contribution exceptionnelle de la candidate ou du candidat dans un texte de 250 à 300 mots.

Formulaire de candidature

Les sections du formulaire doivent être remplies de façon claire et compréhensible et faire ressortir comment la candidate ou le candidat au titre de Fellow de l'IQPF répond aux critères d'évaluation précités.

Présentation du dossier

Les personnes qui présentent le dossier doivent s'assurer que le dossier est complet et que les renseignements qui y figurent sont exacts et suffisants pour permettre au Comité de gouvernance de l'IQPF d'analyser adéquatement la candidature présentée. La décision du Comité de gouvernance sera influencée par le soin avec lequel les éléments du dossier ont été préparés, incluant la précision des éléments mis en valeur, les organismes, les dates, etc.

Les membres du Comité de gouvernance se réservent le droit de procéder à des vérifications externes des faits énoncés à l'appui d'une candidature.

Documents à transmettre à l'IQPF

Les candidatures doivent être déposés à l'aide du [formulaire électronique](#).

Seulement la ou le PDG et secrétaire de l'IQPF ainsi que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et les administrateurs auront accès aux formulaires de mise en candidature. Ces derniers sont tenus à la discrétion et à la confidentialité de ces informations en vertu de la Politique de déontologie des administrateurs de l'IQPF.

Pour toute question ou information concernant la présentation d'une mise en candidature au titre de Recrue de l'année, veuillez contacter Mme Chantal Lamoureux, présidente-directrice générale par courriel à l'adresse clamoureux@iqpf.org.